

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 1 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 26/01/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 26/01/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GOURIOU Véronique, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, M. CHARDRON Yann à M. GODREAU Bruno, Mme GAGNARD Sylvie à Mme HERMENAULT Aurélie, M. DAUDIN Francis à Mme SINNAEVE Emilie

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme BINARD Lydie

2024/025 – Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - sis 1 chemin de l'Huilerie

Vu la déclaration d'intention d'aliéner le bien sis 1 chemin de l'Huilerie, et soumis au Droit de Préemption Urbain :

- Parcelle cadastrée ZA n°55 - 1Chemin de l'Huilerie d'une superficie de 00ha 07a 51ca

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour ledit bien.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/02/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
Mme BINARD Lydie